Action directe au « Trappeur » Sillans

Le 17 septembre, 150 ouvriers du «Trappeur» se mettent en grève et occupent l'usine.

Cet établissement spécialisé dans la chaussure de ski versait les salaires les moins bas de la région en échange d'un travail «aux pièces» particulièrement intensif. Le groupe André l'a absorbé. Pour augmenter la productivité ou diminuer les salaires, les patrons ont imposé une nouvelle grille de salaire. Ce nouveau système de rémunération a d'abord été appliqué à l'atelier des piqueuses.

Celles-ci ont rapidement constaté que pour un même travail elles gagnaient 25 % de moins. Elles ont refusé de rendre les tickets, donc de se soumettre au contrôle.

La direction a alors décidé de les payer suivant le minimum de leur catégorie.

Les piqueuses ont riposté en travaillant à l'activité minimum.

La direction ne fait aucune proposition nouvelle à la commission de conciliation et essaie de sanctionner le secrétaire du syndicat C.G.T. Les ouvriers décident la grève et occupent l'usine.

Le soir même, les ouvriers de l'usine voisine (ski Dynamic) débrayent et viennent manifester devant le Trappeur.

Quelques jours après, les ouvriers votent la poursuite du mouvement. Le comité intersyndical (C.G.T., C.F.D.T., S.N.I.), comité de base intercantonal, lance un appel à la solidarité. L'appel à la solidarité financière est toujours valable: Alain COTTE - C.C.P. LYON 4662-36.

Dans une déclaration au «Monde» du 24 septembre, la direction

essaie de justifier son offensive. Elle invoque les nécessaires mutations techniques, l'urgence de substituer à la fabrication de type classique la fabrication de la chaussure moulée, encore bien embryonnaire et bien aléatoire à Sillans:

«Nous cherchons donc à donner à ce personnel de fabrication classique une productivité supérieure pour lui permettre de se reconvertir dans les autres branches de notre fabrication traditionnelle».

Dans un tract, les ouvriers ont répondu:

«Alors pourquoi se crever au boulot et perdre son salaire si, par-dessus le marché, on se retrouve à la porte en guise de remerciement?»

Aux cégétistes orthodoxes qui reprochent aux délégués de ne pas avoir «orienté correctement» les ouvriers vers... des grèves tournantes, les délégués répondent:

«Nous apportons à la base le maximum d'informations et c'est elle qui décide».

Et ils ajoutent:

«Eux et nous n'avons pas la même conception de la démocratie».

Le 24 septembre, les ouvriers discutent de nouvelles propositions patronales: amélioration substantielle de la grille des salaires et certaines garanties en ce qui concerne l'emploi.

Par 90 voix contre 36, les «productifs» décident la reprise du travail.

L'action directe a été payante. Mais devant l'incapacité des centrales C.G.T. mais aussi C.F.D.T. à faire respecter l'article 6 (avantages acquis de la convention collective nationale), et relativement isolés malgré les efforts du comité intersyndical de base, les ouvriers ont dû accepter un

compromis.

La lutte contre les cadences continue.